
IMMIGRATION Canada

Permis de travail

Directives du bureau des Visas de Pretoria

Pour les pays suivants :

Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi,
Maurice, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud,
Swaziland, Zimbabwe



Table des matières

Liste de contrôle – Permis de travail

Liste de contrôle – Permis de travail au titre du programme des aides

Ce guide est produit gratuitement par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et ne doit pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Demande de permis de travail – Liste de contrôle

Complétez et placez cette liste de contrôle par-dessus votre demande.

Tout document qui n'est pas ni en français, ni en anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme.

L'omission de tout document requis peut entraîner le refus de la demande ou un retard dans le traitement. Il est nécessaire pour les candidats de passer un examen médical s'ils vont travailler au Canada six mois ou plus. Les résidents de l'Île Maurice ne sont pas requis de passer un examen médical sauf dans certains cas. Les candidats peuvent subir un examen médical avant de soumettre la demande. Les candidats doivent contacter le médecin désigné dans leur région. Pour plus d'informations, consultez:

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/medicaux/index.asp>

Nous vous recommandons d'attendre la réception de votre lettre d'autorisation de travail au Canada avant de finaliser vos préparatifs de voyage.

En plus d'un permis de travail, demandez-vous l'un des documents suivants ?

		Nombre demandé
Époux ou conjoint de fait	Permis de travail ouvert – un formulaire de demande de permis de travail doit être rempli.	
	Visa de résident temporaire (si une demande de permis de travail ouvert n'est pas présentée) - un formulaire de demande de visa de résident temporaire doit être rempli.	
Enfants mineurs	Pour les enfants de 6 à 18 ans qui accompagnent le demandeur principal - aucun formulaire de demande distinct ne doit être rempli.	
	Visa de résident temporaire (si une demande de permis d'études ouvert n'est pas présentée) - aucun formulaire de demande distinct ne doit être rempli.	
Personnes à charge de plus de 18 ans	Permis d'études pour personnes à charge âgées de 18 à 22 ans – un formulaire de demande de permis d'études doit être rempli, incluant une lettre d'admission d'un collège ou d'une université au Canada.	
	Visa de résident temporaire (si une demande de permis d'études n'est pas nécessaire) - un formulaire de demande de visa de résidence temporaire doit être rempli.	

Vous devez soumettre :

<p>Les formulaires de demande dûment remplis et signés.</p> <ul style="list-style-type: none">• Veuillez lire attentivement toutes les questions qui figurent sur le formulaire. Vous pourriez vous attirer de graves problèmes en ne donnant pas des réponses qui font état de tous les renseignements pertinents ou en mentant.• Le formulaire Renseignements additionnels sur la famille doit être rempli par l'époux le/la conjoint(e) ou le/la conjoint(e) de fait du demandeur principal et par toute personne à charge âgée de 18 ans ou plus qui accompagnera le demandeur principal au Canada.• Si votre époux le/la conjoint(e) ou le/la conjoint(e) de fait vous accompagnera au Canada et souhaite présenter une demande de permis d'études, il ou elle doit remplir le formulaire Demande de permis de travail présentée à l'extérieur du Canada (IMM 1295) et Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406).	<input type="checkbox"/>
<p>Deux photographies format passeport de chaque demandeur. Les photos doivent avoir été prises au cours des six derniers mois.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Les passeports valides de toutes les personnes incluses dans la demande et qui voyageront au Canada. Veuillez également prendre note que:</p> <ul style="list-style-type: none">• les passeports originaux seront demandés une fois la demande finalisée;• chaque passeport doit comporter au moins une page entièrement vierge ;• tous les passeports doivent demeurer valides pendant toute la durée du séjour prévu au Canada puisque la période de validité du visa ne peut dépasser celle du passeport;• si vous êtes résident et non-citoyen de votre pays de résidence, vous devez fournir une preuve de votre statut de résidence / immigration / visa du pays de résidence pour chacun des membres de votre famille.	<input type="checkbox"/>
<p>Une copie de la page de renseignements personnels de votre passeport et de celui de chacune des personnes à charge qui vous accompagnera.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Informations sur la famille (IMM 5707) dûment rempli, daté et signé.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Une copie certifiée conforme de chacun des certificats d'études postsecondaires obtenus.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Une copie certifiée conforme de votre certificat de mariage, le cas échéant.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Copies notariées des actes de naissance des enfants mineurs énumérant les deux parents, le cas échéant.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Une copie du jugement de divorce et des documents vous conférant la garde de tout enfant vous accompagnant au Canada, le cas échéant.</p>	<input type="checkbox"/>

Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), le cas échéant.	<input type="checkbox"/>
Étude d'impact sur le marché du travail - exempté (EIMTE), le cas échéant.	<input type="checkbox"/>
L'offre d'emploi sur papier à en-tête de votre employeur au Canada indiquant le titre du poste, la description des tâches, le salaire ainsi que la période de l'emploi. Soumettez une copie de votre contrat si possible.	<input type="checkbox"/>
Une preuve que vous satisfaites aux exigences de l'offre d'emploi (références donnant un aperçu de vos anciens emplois et des tâches, copies de certificats d'études pertinents, preuves de qualifications professionnelles, etc.)	<input type="checkbox"/>
Toute preuve documentaire (famille, finances, emploi, propriétés) qui peuvent convaincre que vous reviendrez dans votre pays après votre voyage.	<input type="checkbox"/>
Un curriculum vitae exhaustif.	<input type="checkbox"/>
<p>Si vous prévoyez séjourner au Canada pendant plus de six mois, vous devez fournir un ou des certificats de police originaux délivrés par le pays de naissance et par le pays de résidence de chaque personne âgée de 18 ans ou plus incluse dans votre demande. Il se pourrait que d'autres certificats de police soient exigés si vous ou les personnes à charge qui vous accompagneront avez résidé dans d'autres pays pendant plus de six mois au cours des cinq dernières années.</p> <p>Pour les résidents de l'Afrique du Sud, le seul certificat de police acceptable est celui obtenu du South African Police Service. Tout autre document est inacceptable, y compris le <i>Criminal Inquiry Certificate</i> obtenu d'une compagnie privée.</p> <p>Il est possible de soumettre une demande non accompagnée d'un certificat de police, mais celui-ci devra être présenté pour que le traitement de la demande puisse être réglé. Notez que l'obtention d'un certificat de Police sud-africain prend six à huit semaines. L'obtention de certificats FBI pour les demandeurs qui ont résidé aux États-Unis prend 10 à 12 semaines.</p>	<input type="checkbox"/>
Une déclaration de consentement parental notariée originale pour chaque enfant d'âge mineur (âgé de moins de 18 ans) qui voyage sans être accompagné par ses parents ou son tuteur légal. Si un parent seulement voyage en compagnie d'un enfant, l'autre parent doit soumettre une lettre de consentement notariée signée par un notaire public. Cette lettre doit préciser si un visa de résident temporaire pour e unique ou pour entrées multiples doit être délivré, ainsi que la durée du séjour. Nous n'acceptons plus d'attestations délivrées par un commissaire aux serments.	<input type="checkbox"/>

Si vous êtes médecin, vous devez soumettre les documents suivants :

La confirmation de l'admissibilité à l'enregistrement temporaire auprès du conseil médical provincial approprié au Canada (si cela n'est pas déjà confirmé dans l'offre d'emploi).
Une carte d'enregistrement valide auprès du *Health Professions Council* d'Afrique du Sud (*HPCSA*) et un certificat indiquant votre statut de membre en règle délivrée par le *HPCSA*.

Les requérants faisant une demande dans les catégories nommées ci-dessous, doivent également soumettre les documents suivants :

Infirmiers, docteurs et autres professionnels de la santé

À noter que vous devrez subir un examen médical.

Carte d'enregistrement en cours auprès du Conseil des professions de la santé d'Afrique du Sud (HPCSA) et certificat de bonne réputation délivré par la HPCSA au cours des trois derniers mois.

Un curriculum vitae détaillé contenant des informations complètes sur l'éducation et l'emploi.
Confirmation de l'admissibilité à l'enregistrement temporaire auprès du conseil médical provincial compétent au Canada.

Personnes mutées au sein d'une entreprise

Une lettre de votre employeur expliquant pourquoi votre mutation est nécessaire et dans quelle mesure vous répondez aux exigences.

Une preuve du lien entre votre employeur actuel et votre employeur au Canada.

Camionneurs / Pilotes

Une copie de votre permis de conduire / de pilote.

Candidats des provinces

Un certificat de désignation par une province.

Titulaires d'une bourse de perfectionnement postdoctoral	
Une preuve d'achèvement des études doctorales (diplôme de doctorat ou lettre de l'université).	<input type="checkbox"/>
Chercheurs invités	
Un projet de recherche donnant les grandes lignes de la recherche à effectuer au Canada, les objectifs de la recherche par rapport à vos plans d'études dans votre pays, la façon dont vous avez été choisi, la somme et la source de tout financement que vous recevrez.	<input type="checkbox"/>
Mobilité Francophone	
Test d'évaluation de français (TEF)	<input type="checkbox"/>
Fermiers / travailleurs agricole	
Les demandeurs indépendants sont tenus de présenter une copie de l'enregistrement commercial, des déclarations fiscales / évaluations (déclarations personnelles et d'entreprise), ainsi que les références des clients.	<input type="checkbox"/>
Preuve d'emploi p.ex. Les bulletins de paie, les copies des relevés bancaires personnels indiquant le salaire / le revenu, la déclaration de revenus / l'évaluation des 2 dernières années (IRP5).	<input type="checkbox"/>